

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 19 septembre 2022

N° CP-2022-8-4-4

N° applicatif 4513

4^{ème} Commission

Commission Solidarité, habitat, insertion, économie sociale et solidaire et lutte contre la pauvreté

Service instructeur

Service pilotage fonds social européen

Service consulté

FONDS SOCIAL EUROPÉEN - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ETAT

Résumé : Les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin se sont vus confiés des crédits délégués par l'Etat pour la gestion du Fonds Social Européen (FSE) sur leur territoire respectif depuis 2007. Au titre de la programmation 2014-2020 et du fonds d'urgence REACT EU couvrant l'année 2021 et 2022, l'enveloppe globale attribuée à la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) est de 35 millions d'euros. Ces crédits visent à renforcer la politique d'insertion mise en œuvre dans les deux Départements.

Faisant suite à la demande des Présidents des Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de renouveler leur statut d'organisme intermédiaire sur la nouvelle période de programmation européenne 2021-2027, l'Etat a attribué une enveloppe de 37 730 000 € à la Collectivité européenne d'Alsace.

Le présent rapport a pour objet d'autoriser le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à déposer une demande de subvention globale au titre du FSE+ dans la limite des crédits alloués par l'Etat.

UNE ENVELOPPE DE PLUS DE 37 MILLIONS D'EUROS ATTRIBUEE A LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE AU TITRE DU FSE+

Les Départements du Haut Rhin et du Bas-Rhin ont bénéficié entre 2014 et 2020 de deux enveloppes de crédits de Fonds Social Européen au titre du Programme Opérationnel National Emploi Inclusion 2014-2020, respectivement de 25 048 400 € pour le Bas-Rhin et de 5 345 200 € pour le Haut-Rhin. Ce montant a servi à renforcer la politique d'insertion mise en œuvre dans les deux Départements en cofinçant des actions d'accompagnement personnalisé vers l'emploi dans une approche globale de la personne et répondant principalement aux politiques départementales d'insertion de la Collectivité européenne d'Alsace.

Ainsi le programme européen FSE a permis de soutenir plus de 400 actions sur l'ensemble du territoire alsacien, portées par 58 structures, en faveur de l'insertion professionnelle, socioprofessionnelle et de la levée des freins à l'emploi.

En raison de la crise sanitaire liée à la pandémie COVID-19, la Commission européenne a créé un fonds d'urgence, REACT EU, qui a permis d'augmenter la dotation initiale de 5 millions d'euros, rapportant ainsi le montant total de la subvention globale à 35 millions d'euros, et ce jusqu'en 2022.

Faisant valoir une expérience et des résultats reconnus en matière de mise à l'emploi des publics visés, les Présidents des Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ont sollicité de l'Etat, par courrier du 4 août 2020, le renouvellement de leur statut d'organisme intermédiaire sur la nouvelle période de programmation européenne 2021-2027.

Le Programme Opérationnel National FSE+ (PON) pour la période 2021-2027 en cours d'adoption par la Commission européenne a pour objet de cofinancer des actions d'insertion sociale et professionnelle, portées en interne et par des structures partenaires. Un des principaux objectifs du PON vise à favoriser l'insertion sociale et professionnelle et l'inclusion sociale des personnes vulnérables les plus éloignées de l'emploi. Il a également pour objectif de soutenir des actions ciblant des problématiques plus larges, comme l'accès à l'emploi des jeunes, la santé et le logement.

Dans le cadre de cette programmation, l'Autorité de Gestion Déléguée (la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) du Grand Est) a été dotée de 168 334 749 € de crédits d'intervention FSE+.

Par notification en date du 31 mai 2022, la Préfète de la Région Grand Est a autorisé une délégation de crédits à la Collectivité européenne d'Alsace à hauteur de 37 730 000 € pour la mise en œuvre de la programmation européenne, soit 22,4% de l'enveloppe régionale.

Cela correspond à une hausse de 7 336 400 € par rapport aux enveloppes déléguées pour la période 2014-2020, soit 24% supplémentaires pour le territoire de la Collectivité européenne d'Alsace par rapport à la dotation initiale et une hausse de 2 404 557, soit +6,8% par rapport à la dotation globale (crédits REACT EU compris). Cette hausse s'explique en grande partie par le choix d'un périmètre d'intervention élargi concrétisé par le transfert du cofinancement FSE+ des ateliers et chantiers d'insertion du territoire haut-rhinois de l'Etat à la Collectivité européenne d'Alsace pour environ 5 millions d'euros.

Les priorités d'intervention fléchées par l'Etat pour ces crédits sont :

- 34 500 000 € au titre de la priorité 1 du PON « Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou exclus »,
- 2 000 000 € au titre de la priorité 2 « Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes et renforcer leur employabilité notamment par la réussite éducative (Emploi des jeunes) »,
- 500 000 € au titre de la priorité 6 « Favoriser l'innovation sociale et l'essaimage des dispositifs innovants ».

A cela s'ajoute une dotation de 730 000 € au titre de l'assistance technique octroyée à la Collectivité pour la mise en œuvre du FSE+ par les services de la Collectivité européenne d'Alsace.

LANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA NOUVELLE PROGRAMMATION 2021-2027 A L'ECHELLE DE LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE

La délégation de gestion d'une partie du FSE+ à la Collectivité européenne d'Alsace se concrétisera par la signature d'une convention de subvention globale entre Madame la Préfète de Région et Monsieur le Président de la Collectivité européenne d'Alsace. Le projet de convention sera présenté ultérieurement lors d'une séance Plénière du Conseil de la Collectivité.

La Collectivité européenne d'Alsace, en tant qu'organisme intermédiaire, est autorisée à diffuser des appels à projet ouverts aux structures alsaciennes de l'insertion sur l'outil « Ma démarche FSE+ ». Le conventionnement avec les porteurs de projets interviendra à l'issue de la signature de la convention de subvention globale entre l'Etat et la Collectivité européenne d'Alsace.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver le dépôt d'une demande de subvention globale à FSE+ en qualité d'organisme intermédiaire pour un montant de crédits délégués de 37 730 000 € répartis comme suit :
 - o 34 500 000 € au titre de la priorité 1 du Programme Opérationnel National du FSE + « Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou exclus »,
 - o 2 000 000 € au titre de la priorité 2 « Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes et renforcer leur employabilité notamment par la réussite éducative (Emploi des jeunes) »,
 - o 500 000 € au titre de la priorité 6 « Favoriser l'innovation sociale et l'essaimage des dispositifs innovants ».
 - o 730 000 € pour l'assistance technique.
- De m'autoriser à signer tout document s'y rapportant.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY